

## **Barèges et le Parc national des Pyrénées : cap vers Natura 2000**

La commune de Barèges et le Parc national des Pyrénées s'associent pour la mise en œuvre de Natura 2000.

En effet, l'Etat a confié l'animation du site "Barèges - Ayré - Piquette" à la commune de Barèges, et celle du "Néouvielle" au Parc National des Pyrénées.

Or, une partie du site Natura 2000 "Néouvielle" se situe sur la commune de Barèges qui a une connaissance fine du territoire, de ses acteurs et de leurs enjeux.

D'autre part, pour mener à bien ses missions sur le site "Barèges - Ayré - Piquette", la commune souhaite bénéficier du soutien technique du Parc national des Pyrénées.

Une convention lie les deux partenaires et définit leur appui mutuel pour la bonne mise en œuvre des actions Natura 2000. Ainsi, la commune mènera principalement l'animation locale des partenaires et le Parc national apportera son expertise technique pour une bonne réalisation des projets.

Deux exemples d'actions en cours d'animation :

- la restauration du sentier de randonnées menant jusqu'au lac d'Ets Coubous :

Ce sentier très fréquenté par les marcheurs en période estivale, offre des possibilités de randonnées d'une ou plusieurs journées sur le Massif du Néouvielle. Cette fréquentation est à l'origine de nombreux dédoublements du sentier (coupures entre les lacets) qui provoquent une érosion des habitats naturels. Afin de limiter cette dégradation, une sortie terrain avec les acteurs locaux (Parc national, Commission Syndicale de la Vallée du Barège, Régie du domaine skiable et commune) a permis d'identifier et chiffrer les travaux de restauration à engager.

- la limitation du développement de l'épicéa dans le vallon d'Aygués Cluses :

L'épicéa n'est pas un résineux originaire des vallées pyrénéennes. Il a tout d'abord été introduit par l'homme pour assurer la protection des sols. Aujourd'hui la dynamique de régénération naturelle de l'épicéa interroge quant à une banalisation de certains paysages pyrénéens, devenant alpins. Afin de prévenir la colonisation de cette espèce au détriment d'espèces locales comme le pin à crochets, il est prévu de travailler en lien avec l'ONF pour proposer des opérations de limitation ou de suppression et d'en assurer le suivi.

Cette convention est la troisième convention de partenariat entre le parc national et une collectivité pour la gestion des sites Natura 2000. Ainsi, le parc national et la commune de Gèdre animent ensemble les sites de « *Gavarnie, Troumouse, Estaubé, Barroude* », « *Ossoue, Aspé, Cestrède* », « *Pic*

*long-Campbielh* » et « *ZPS Cirque de Gavarnie* ». Ces collectivités ont demandé l'appui du Parc national et des conventions ont été signées en décembre 2008. Le Parc national et la Commission Syndicale de Saint-Savin animent ensemble les sites de « *Gaube, Vignemale* » et « *Péguère, Barbat, Cambalès* ».